

Visualisation

**Question écrite (06/01/2021)****Allocation Adultes Handicapés (AAH) destinée aux Français établis hors de France**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) destinée aux Français établis hors de France. Sur le territoire national, celle-ci est attribuée aux personnes dont le taux d'incapacité est d'au moins 80%, mais aussi à celles dont ce taux est compris entre 50% et 79% connaissant une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi. Or à l'étranger, seules les personnes dont le taux d'incapacité est supérieur à 80% peuvent y prétendre. Elle aimerait savoir si une extension de l'attribution de l'AAH est envisagée et si celle-ci pourrait avoir pour modèle le système actuellement appliqué en France.

Fermer